

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1861.

Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse du Roi à l'Adresse.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

C'est avec une bien douce satisfaction que Je me retrouve au milieu des Représentants de cette nation fidèle, à laquelle m'unissent, depuis plus de trente ans, des liens d'affection et de confiance que le temps n'a fait que fortifier.

Les relations de la Belgique avec les pays étrangers se maintiennent dans des conditions favorables à ses intérêts et conformes à ses devoirs de neutralité.

Un traité de commerce de la plus haute importance a été conclu dans le courant de cette année entre la Belgique et la France. Il aura pour résultat de cimenter de plus en plus les bons rapports entre les deux pays. Les mêmes principes seront appliqués dans nos relations avec la Grande-Bretagne, et ils serviront de base aux négociations que nous aurons à ouvrir encore avec d'autres États.

Nous continuerons en outre de favoriser notre commerce, ainsi que notre production agricole et industrielle, en ajoutant de nouvelles voies de communication à celles, déjà si nombreuses et si variées, qui sillonnent notre territoire.

Une convention récente conclue avec les Pays-Bas a mis fin aux difficultés qui avaient surgi relativement au régime des eaux de la Meuse. Cet arrangement contribuera à maintenir nos rapports de bon voisinage avec une nation amie dont J'ai été heureux, dans une circonstance récente, de rencontrer l'illustre Chef au sein de la patriotique cité de Liège.

Les renseignements recueillis sur l'état de nos récoltes présentent leur résultat sous un aspect moins défavorable qu'on ne l'avait d'abord présumé. A l'étranger les récoltes sont en général satisfaisantes dans les pays qui exportent leurs céréales, et le régime libéral adopté en Belgique permet de dire que le déficit sera facilement comblé par le commerce.

Plusieurs lois importantes, présentées dans les sessions de 1859 et de 1860, pourront, Je l'espère, être discutées et votées dans le cours de la session actuelle.

D'autres projets, non moins intéressants, seront soumis à vos délibérations.

Nos lois de milice appellent depuis longtemps une réforme. Un projet vous sera soumis qui, en corrigeant, au point de vue administratif, les vices du système actuel, aura pour but d'assurer une équitable compensation à ceux qui consacrent une partie de leur jeunesse au noble métier des armes, pour le service de l'État.

Cette réforme aura, Je n'en doute pas, les conséquences les plus heureuses pour la bonne constitution de l'armée, si digne de notre sollicitude.

La garde civique rivalise avec elle de patriotisme et de zèle, et le grand succès qu'a obtenu dans ses rangs l'institution du tir national atteste son vif désir de perfectionner de plus en plus son instruction.

L'enseignement public à tous les degrés, les lettres, les sciences et les beaux-arts concourent au progrès général du pays et rencontrent, dans mon Gouvernement comme au sein des Chambres, un appui sympathique et persévérant.

La dernière exposition d'Anvers a fait briller l'école belge d'un nouvel éclat et les artistes de tous les pays, réunis au sein de notre métropole commerciale, y ont reçu l'accueil hospitalier que leur devait la patrie de Rubens et de Van Dyck.

Malgré les crises de diverse nature que nous traversons, la situation financière est satisfaisante.

L'exécution des mesures prescrites par la loi pour la révision des opérations cadastrales se poursuit avec activité.

La contribution personnelle donne lieu à des réclamations fondées : la loi qui l'a établie sera révisée.

Les abus qui se sont révélés dans l'exercice des droits électoraux et qui ne pourraient se généraliser sans porter atteinte à l'honneur de nos institutions représentatives, appellent des mesures répressives que commandent à la fois l'intérêt et la dignité de toutes les opinions.

On a également reconnu la nécessité de combler les lacunes que présente la législation existante, tant pour les fondations et l'administration des biens affectés aux études que pour la gestion et le contrôle de ceux qui sont consacrés aux cultes.

Enfin, Messieurs, l'examen des questions qui se rattachent à l'organisation judiciaire étant arrivé à son terme, une loi vous sera présentée pour régler cet important objet.

Les nombreux travaux qui s'offrent à l'activité des Chambres permettent d'espérer des résultats féconds pour la présente session.

Représentants de la Nation, que l'esprit de maturité, de modération et de calme qui distingue les Chambres belges, continue de présider vos délibérations, que le même patriotisme vous inspire, et grâce au concours actif et bienveillant que Je réclame de votre confiance, il sera donné à mon Gouvernement de consolider et de perfectionner de plus en plus l'œuvre nationale entreprise en commun et placée sous notre commune sauvegarde.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

SIRE,

La présence de Votre Majesté au milieu de nous, rappelle qu'après des souffrances séculaires, la patrie doit au Roi trente années d'indépendance, de paix et de liberté.

Glorieuse dette que notre gratitude s'énergueillit de payer !

Le temps a fortifié et resserre chaque jour les liens d'une affection et d'une confiance fondées sur la reconnaissance populaire.

Nous nous félicitons, Sire, des bons rapports maintenus entre la Belgique et les pays étrangers. Ce maintien prouve avec quelle intelligente loyauté le Belge pratique les devoirs de droit public qu'impose la neutralité. Dans la situation où se trouve l'Europe, il importe que la Belgique neutre, fidèle aux grands principes du droit des gens, s'abstienne, comme elle l'a toujours fait, d'intervenir dans les affaires des autres peuples.

Interprète fidèle des sentiments du pays, la patriotique cité de Liège a chaleureusement acclamé l'heureuse rencontre des princes illustres qui président si noblement aux destinées de nations sœurs et amies; de nations qu'unissent non-seulement des rapports de bon voisinage, désormais affermis, mais encore l'amour commun de l'indépendance nationale et des libertés publiques.

Les barrières fiscales divisent les peuples à l'encontre de leur intérêt véritable. L'abaissement graduel de ces obstacles mène à l'union de jour en jour plus intime de la grande famille européenne. La Chambre des Représentants a applaudi aux traités précédents qu'inspirait cette pensée fraternelle. Elle étudiera avec une bienveillante attention les propositions que lui fera le Gouvernement pour étendre à d'autres États l'heureuse influence de ces conventions.

L'accord des pouvoirs publics n'a jamais cessé d'être assuré aux mesures propres à développer sur notre sol le commerce, l'agriculture et l'industrie. Dès lors, et de concert avec Votre Majesté, nous continuerons à favoriser le travail national par le complément de nos voies de communication et de transport.

La Chambre s'associe à l'espérance que le déficit laissé par l'état de nos récoltes sera facilement comblé, grâce au régime libéral adopté par notre législation sur les céréales. Les conditions normales du régime alimentaire de nos braves populations ouvrières ne seront pas troublées. Nous en exprimons la douce confiance.

Les lois importantes déjà présentées et celles que Votre Majesté nous annonce, seront l'objet de nos délibérations actives.

La réforme des lois de milice surtout rencontrera un accueil favorable, si, corrigeant, comme nous n'en doutons pas, les vices du système actuel, elle assure, d'une part, une équitable compensation à ceux qui consacrent leurs plus belles années au noble métier des armes pour le service de l'État, et fortifie, d'autre part, la bonne constitution de l'armée, digne, à tous égards, de notre sérieuse sollicitude.

Le succès obtenu dans les rangs de la garde civique par l'institution du tir national, atteste chez elle le désir d'élever son instruction à la hauteur de son patriotisme et de son zèle. Le tir national attend néanmoins un complément légitime et urgent : l'armement convenable de notre milice citoyenne.

L'enseignement public à tous les degrés, les lettres, les sciences et les beaux-arts ont droit à l'appui sympathique et persévérant du Gouvernement et de la Législature. Ils peuvent compter sur cet appui dans l'avenir comme par le passé. Nous espérons que le Gouvernement prendra des mesures pour faire droit aux réclamations relatives à la langue flamande et reconnues fondées. Les hommes de talent qui ont concouru, par leurs œuvres, à embellir l'exposition d'Anvers, ont répondu à la sollicitude du Gouvernement. Le pays, dans ces solennités périodiques, aime à montrer brillante et sans cesse rajeunie l'antique renommée de l'école flamande.

Nous le constatons avec fierté, Sire. la ville de Rubens et de Van Dyck a magnifiquement prouvé aux artistes de tous pays que notre métropole commerciale est aussi la métropole des arts.

Nous nous réjouissons avec Votre Majesté de pouvoir, malgré la crise, envisager sous un aspect favorable la situation financière.

La révision des opérations cadastrales et celle de la loi sur la contribution personnelle donneront satisfaction à des réclamations fondées.

L'honneur des institutions représentatives, l'honneur de toutes les opinions l'honneur du pays commandent de prévenir et de réprimer au besoin les abus qui se sont révélés dans l'exercice des droits électoraux.

En toute circonstance la Chambre a flétri ces désordres autant que le permettait l'étendue de sa prérogative constitutionnelle.

Les biens affectés aux études et au temporel des cultes sont laïques ; le pouvoir civil est comptable envers la société de leur bonne gestion. Les lacunes que présente la législation qui les régit aujourd'hui une fois constatées ne peuvent être tolérées davantage sans défaillance vis-à-vis d'un devoir social.

La loi d'organisation judiciaire était depuis longtemps attendue. La Chambre l'examinera avec la volonté sincère de prouver une fois de plus à l'un des grands pouvoirs de l'État, ses sentiments sympathiques.

Une session qui doit être féconde en résultats utiles s'ouvre devant nous, Sire. Pour conquérir ces résultats, la modération et la fermeté qui n'exclut pas le calme, inspireront nos délibérations.

Dieu en sa justice, ne dispense pas ses bénédictions aux peuples dans la mesure du nombre ou du territoire. Dieu fait plus souvent de sa protection toute puissante la récompense d'une marche constante, continue et sage vers le progrès, c'est-à-dire vers le bien. Les nations libres, quoique faibles, commandent alors l'estime et imposent le respect, sans exciter les craintes ou les défiances.

Une politique progressive, étrangère à l'esprit d'aventures, la seule vraiment conservatrice, a préservé naguère la Belgique des bouleversements qui ébranlèrent l'Europe. Cette politique fait encore aujourd'hui notre honneur comme notre sauvegarde, et, la Chambre aime à le redire, la gloire en revient pour une large part

à Votre Majesté. Cette même politique inspire le Gouvernement, lorsqu'il nous montre son noble but : consolider en la perfectionnant de plus en plus l'œuvre nationale, entreprise en commun par le peuple et par le Roi. Ce but, Sire nous voulons aussi l'atteindre. Le concours actif et bienveillant réclamé de notre confiance, est acquis tout entier au Gouvernement de Votre Majesté.

RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

MESSIEURS,

J'attache le plus grand prix aux témoignages d'affection et de confiance que m'a toujours donnés la Représentation Nationale. C'est avec une vive satisfaction que j'en reçois aujourd'hui la nouvelle assurance.

Continuez, Messieurs, à vous occuper avec le même zèle et le même patriotisme des grands intérêts qui vous sont confiés, vous mériterez bien du pays et vous acquerrez de nouveaux titres à ma gratitude.

